

Association « Préserver Chapet »

https://www.preserver-chapet.fr

Défendre et améliorer l'environnement ainsi que le cadre de vie des habitants

de la commune de Chapet

PROJET DU MITAN

Nous avions répondu favorablement et avec intérêt à l'invitation de Monsieur le Maire pour une réunion d'information préalable aux réunions publiques sur ce sujet.

Reçus le jeudi 10 mars 2022 à 11h03 les 4 représentants de l'association (Lina Ung, Anne Delfosse, Bernard Renaut et Jean-Pierre Capanicas) médusés, étaient éjectés de la salle du conseil à 11h13 par un maire hors de lui qualifiant notre Présidente de « procureure » !

DESOLANT? NAVRANT? INCONCEVABLE?

La question posée qui a déclenché notre expulsion était :

« Avez-vous entrepris une démarche officielle afin de demander l'exonération totale ou partielle du respect de la loi SRU compte tenu des caractéristiques du village de Chapet ? »

Simple question posément énoncée ou crime de lèse-majesté?

L'interrogation, le débat, la contradiction ne font-ils plus partie du dialogue démocratique à Chapet ?

Il est vrai que ce projet, loin du centre et de beaucoup d'entre vous, ne vous préoccupe peut-être pas.

Néanmoins c'est un changement radical de ce qu'on nommait « joli petit village rural ou il fait bon vivre » qui est à craindre.

LES QUESTIONS QUE NOUS N'AVONS PAS PU POSER :

- L'EPFIdf est-il propriétaire de tous les terrains sur ce secteur ?
- Un promoteur semblerait choisi. Comment ? Pourquoi ? Y-a-t-il un accord avec l'EPFIdf sur le prix de cession ?
- Quels projets de voies de circulation sur le Mitan et dans Chapet ?
- Quelle compensation pour la perte d'un espace vert de promenade pour les Chapetois ?
- Avec ce premier projet (130 logts dont environ 85 logts sociaux) la loi SRU imposera au minimum 80 logts sociaux supplémentaires. Où seront-ils implantés?
- Quel impact structurel et financier pour Chapet avec une augmentation de 25% de sa population ?
- CHAPET était un village rural, le PLUi ne risque-t-il pas de le transformer en zone résidentielle de haute densité ?

PEUT-ON ESPERER QUELQUES REPONSES SANS CONTRARIER MR LE MAIRE?

Rejoignez-nous en devenant membre de l'association, donnez votre avis et prenons notre avenir en main!

- La cotisation pour adhérer reste volontairement faible (25 €) par foyer.
- Jeunes, anciens, familles, élus sont tous les bienvenus. **Notre association est apolitique et veille à conserver son indépendance**. Elle peut être pour ou contre des projets en raison de leur rationalité mais en aucun cas pour des raisons d'appartenance à une majorité ou opposition éventuelle.
- Vous pouvez adhérer en vous connectant à notre site <u>www.preserver-chapet.fr</u> ou déposer un chèque à notre siège social 50 rue de Brézolles (e-mail souhaité svp)